

Compte-rendu du Conseil Municipal du Lundi 15 janvier 2024 à 17h

Présents : Philippe Flayol, Marie-Anne Védrines, Christine Reboul, Thierry Vuillemot, Marc Yaguiyan, Michel Thibon, Maxime Flayol, Nathalie Causse.

Absentes : Marianne Jay, Sylvette Foubert

Secrétaire de séance : Nathalie Causse

Secrétaire de mairie : Katy Entremont

- Approbation du compte-rendu de la séance du 11 décembre 2023 à l'unanimité
- Délibérations Commune:
 1. Délibération pour le remboursement des frais engagés par les bénévoles de la bibliothèque et pour les divers achats de fonctionnement au titre de leur mission de service public

Comme il en a déjà été discuté lors de précédentes séances, le conseil municipal a décidé :

- de rembourser les frais engagés par les bénévoles en 2023 (frais de transport et de repas lors des journées de formation à Mende)
- de prévoir une ligne budgétaire en fonctionnement pour l'année 2024 et à venir, pour pouvoir dédommager les bénévoles pour les futurs frais qu'ils auraient à engager.
- par ailleurs, monsieur le maire propose que la bibliothèque municipale soit gérée par la mairie et que les bénévoles conventionnent avec cette dernière.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2. Délibération pour l'avenant N°1 du lot N°1 pour des travaux complémentaires à la bibliothèque: dalle et gobeti sur pièce annexe

Ces travaux permettraient de bénéficier d'un espace supplémentaire pour la lecture. Un avenant est demandé par le maître d'œuvre pour ces travaux supplémentaires. Monsieur le maire présente un devis de l'entreprise RB Maçonnerie d'un montant de 6 680€ HT.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3. Délibération pour adopter le règlement budgétaire et financier de la commune

À la suite de la rencontre avec le conseiller DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques), la mairie souhaite mettre en place de nouveaux outils budgétaires. La mairie pourra désormais travailler avec des autorisations de programmes avec crédits de paiement budgétisés sur plusieurs années qui permettront d'être au plus près d'un budget sincère.

Ce règlement présente l'avantage :

- Décrire les procédures de la collectivité, les faire connaître avec exactitude et se donner pour objectif de les suivre le plus précisément possible ;
- Créer un référentiel commun et une culture de gestion que les directions et les services de la collectivité se sont appropriés ;
- Rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes ;

- Comblent les « vides juridiques », notamment en matière d'autorisation d'engagement (AE), d'autorisation de programme (AP) et de crédit de paiement (CP)

Le règlement est consultable sur le site de la mairie.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4. Actions et Projets:

- Travaux de la « biblio du clocher » : il reste encore un solin à faire et les gouttières ne sont pas encore posées. On attend une intervention pour les menuiseries extérieures début février, les doublages devraient suivre. Les travaux bien qu'ayant pris du retard suivent leur cours.

- Travaux Piste DFCI :

Les travaux ont commencé, certains avenants seront à prendre pour consolider certaines parties et remplacer certaines buses. Ils devraient être finis fin juin.

- Point sur les travaux de la piscine: Concernant la décennale pour les malfaçons : il reste à reprendre liner et margelles. Cependant il faut revoir la bonde qui fuit avant de mettre le liner. Un sablage a été effectué et concluant pour enlever le champignon jaune.

- Convention avec l'école des Mines d'Alès pour une étude diagnostic et propositions de rénovation énergétique du bâtiment de l'école. Pour cette étude effectuée gracieusement par des stagiaires, la commune prendra en charge : l'hébergement des stagiaires, les frais de déplacements et frais de bouches. Ce diagnostic mettra en relief les solutions, le gain escompté et les contraintes engagées pour une rénovation énergétique. Ceci afin de voir s'il est possible d'être éligible aux aides de la région pour lesquelles le DPE (Diagnostic de performances Énergétiques) des bâtiments après rénovation doit être à « C ».

- Point sur les demandes de raccordement au réseau d'eau potable.

- Compostage obligatoire au 1er janvier 2024 des composteurs sont à disposition pour 30 euros à la suite d'une formation auprès de Syndicat Mixte Environnement SUD LOZERE (SME Sud Lozère). En espérant que cette nouvelle mesure qui contribue à réduire les tonnages de nos déchets permettra des économies évitant une trop forte évolution des couts de nos taxes poubelles.

-Bibliothèque :La mairie gèrera en régie directe la bibliothèque municipale. Ce sont les bénévoles qui animent et font vivre l'espace bibliothèque. Administrativement la mairie passera donc convention avec ces derniers.

La séance est levée à 19h20